

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00553

**PROGRAMMATION FRENCH TECH SAINT-ETIENNE - PARTENARIAT AVEC
L'ECOLE DE LA COMEDIE DE SAINT-ETIENNE ET L'ASSOCIATION LIMACE
(LE FIL)**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 96

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 116

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Patricia CORTEY,
Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS,
M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET,

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161006-D20160055310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161212

Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Michel BEAL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Henri BOUTHEON,
Mme Hélène BRUYERE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

PROGRAMMATION FRENCH TECH SAINT-ETIENNE - PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA COMEDIE DE SAINT-ETIENNE ET L'ASSOCIATION LIMACE (LE FIL)

I – PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA COMEDIE

L'Ecole souhaite capitaliser sur sa future implantation au sein du quartier Manufacture pour se développer et créer des synergies avec les programmes d'animation associés (Frenchtech, vulgarisation scientifique, offre de services aux entreprises et étudiants). Elle a besoin pour cela de consolider son budget de fonctionnement à 824 000 € par an.

Dans le cadre de la programmation Frenchtech, il apparaît pertinent de mettre en place un partenariat Innovation entre l'Ecole de la Comédie et Saint-Etienne Métropole. L'Ecole organisera à ce titre pour le compte de Saint-Etienne Métropole au sein de la programmation Frenchtech :

- l'accueil une fois par an dans la nouvelle comédie d'un concours de pitches de startups (dimension régionale dans un premier temps) ;
- la réalisation de deux sessions annuelles de formation au pitch et à l'expression orale sur une scène des startups (10startups par session)

Dans ce contexte, Saint-Etienne Métropole est sollicitée par L'Ecole de la Comédie pour une subvention d'un montant de 60 000 € (soit 8 % du budget de l'école) dans le cadre dans le cadre d'un partenariat au titre de Frenchtech. Il a été proposé de répondre positivement à cette demande.

II – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LIMACE (GESTIONNAIRE DU FIL)

De nombreuses startups de la Frenchtech Saint-Etienne sont à la recherche pour alimenter leurs projets applicatifs d'outils et de compétences permettant de produire des contenus multimédias de haute-qualité (vidéo, son et montage).

Dans le cadre de la programmation Frenchtech, il apparaît pertinent d'établir un partenariat Innovation entre Le FIL et Saint-Etienne Métropole. Ce partenariat s'inscrira en complémentarité du partenariat établi avec l'Ecole de la Comédie (Ecole de pitch pour startups). Le FIL organisera à ce titre pour le compte de Saint-Etienne Métropole au sein de la programmation Frenchtech :

- l'accueil deux fois par an de soirées « startups » permettant aux entrepreneurs de rencontrer des investisseurs,
- la captation vidéo/son des sessions de formation aux pitches et du concours annuel organisé en partenariat avec l'école de la comédie,
- la mise à disposition gratuite auprès des startups de la Frenchtech de sa plateforme de création et diffusion de contenus numériques.

Au-delà, de l'intérêt pour la Frenchtech, le soutien de Saint-Etienne Métropole permettra par ailleurs au FIL de proposer de nouvelles expériences numériques et interactives aux spectateurs et de conforter son attractivité vis-à-vis des artistes (la capacité à offrir un environnement numérique constitue désormais un atout différenciant pour les SMAC).

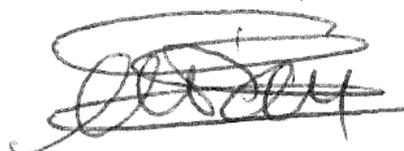
Dans ce contexte, Saint-Etienne Métropole est sollicitée par L'Ecole de la Comédie pour une subvention d'un montant de 40 000 € dans le cadre d'un partenariat au titre de Frenchtech (soit 50% du budget de l'opération). Il a été proposé de répondre positivement à cette demande.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **décide d'attribuer une subvention de 60 000 € à l'Ecole de la Comédie au titre de la programmation Frenchtech ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016 sur le compte 65738 ;**
- **décide d'attribuer une subvention de 40 000 € pour l'exercice 2016 à l'association Limace ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016 sur le compte 204-111 – SUBINV FLI (25 000€) et 65738 - SUBFCT FLI (15 000 €) ;**
- **approuve le projet de convention triennale type de financement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de financement relatives à ces projets et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de ces affaires.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU